

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marie-eve-roy-vigneault-csssh-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/7269e3a159d5512238c513ed)
<https://www.cadre21.org/membres/7269e3a159d5512238c513ed>

Date d'obtention : 2024-10-25 16:48:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je rencontre l'auteur du signalement et la victime, un à la fois. Je commence le protocole avec l'auteur du signalement, je prend les informations en lien avec le sexto avec la grille d'évaluation inclus dans la trousse. Je lui demande de garder l'incident confidentiel, de ne pas en parler avec d'autres personnes. Tout le long de l'interventions, je la rassure. Je répète le protocole avec la victime. Si la victime de ne veut pas collaborer, je contacte le service de police. Avant de rencontrer l'instigateur, je dois déterminer si c'est un acte impulsif ou un acte malveillant. Dans le cas d'un acte impulsif, je continue le protocole et je remplis la grille d'évaluation avec lui. S'il peut y avoir du contenu de pornographie juvénile, on confisque les téléphones de chaque élèves impliqués dans la cause. Nous contacterons le service de police. Dans le cas d'un acte mal veillant, nous expliquons les démarches à suivre sans compléter la grille d'évaluation, nous confisquons le cellulaire et contactons le service de police. Dans le cas où l'instigateur ne veut pas collaborer nous faisons appel au service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il est important de respecter le protocole sexto. Il est important de faire équipe avec le services de police. Il est important de remplir la grille d'évaluation pour déterminé l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Si un parent, vient me voir pour dénoncer, je lui indique de se rendre au poste de police. Si la victime vient me voir j'enclenche le protocole sexto. En aucun cas, je ne dois jamais voir les photos et les vidéo.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il est essentiel de garder la confidentialité. Il sera important de connaître intention du geste et de vérifier l'information. Si après avoir rempli la grille d'évaluation avec la victime et l'auteur du signalement, nous déterminons que c'est un acte malveillant, nous devons confisquer le cellulaire sans remplir la grille d'évaluation. Il sera important de communiquer avec le service de police pour qu'ils prennent en charge le dossier. En tout temps, ne jamais divulguer les informations à toutes autres personnes, ni aux médias.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

